

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SAS au capital de 100 € (cent euros)

Dont le siège social se situe : 10 rue saint rémi

Inscrite au RCS de Bordeaux sous le numéro : 903725083

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 04/04/2025 à Bordeaux.

L'assemblée est présidée par Marie-Thérèse LANEUZE, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la société. L'assemblée donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Associés présents

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargé par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire ; qui détiennent la totalité des actions composant le capital, représentant la proportion requise par les statuts de la société et qu'en conséquence, l'assemblée est ainsi habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires et extraordinaires.

Documents soumis à l'assemblée

Les documents et rapports suivants ont été soumis à l'assemblée lors de la convocation, et sont mis à sa disposition pour l'assemblée générale :

Changement de la Présidence de la société
Projet de mise à jour statutaire

Ces pièces ont bien été communiquées dans les délais légaux avant la date de la présente réunion.

Lecture du rapport spécial du Président

Lecture est donnée du rapport du Président(e), et le cas échéant du rapport du Commissaire aux comptes.

L'assemblée prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Ordre du jour

Plus personne ne demandant plus la parole, sont mises aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président

Résolution 1 - Nomination du nouveau Président

L'assemblée générale a décidé suite à la démission de Mme LANEUZE Marie-Thérèse de procéder à la nomination d'un nouveau Président.

Est nommé en cette qualité :

Gédéon JEAN, demeurant à l'adresse suivante : 38 route de Lauzerais 17100 Saint-Vaize, qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Par conséquent, l'Article 15.5 des statuts portant sur la nomination du président est modifié.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.



De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Bordeaux, le 04/04/2025 en 4 exemplaires.

SIGNATURES :

Madame Marie-Thérèse LANEUZE

Présidente



GLASTON
10 RUE SAINT RÉMI
33000 BORDEAUX
contact@glaston.fr
SIRET : 907 725 083 - APE : 6420Z